

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) représenté par M. Hassan Boubrik, Directeur du Pôle des Marchés des Capitaux (CDG), a déclaré le 24 août 2005, avoir acquis sur le marché central, le 17 août 2005, 5.450 actions de la société Sonasid, au cours unitaire de 879 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, le RCAR détient 199.832 actions de Sonasid, soit 5,12 % du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil de participation précité, le RCAR n'exclut pas de poursuivre ses achats sur la valeur Sonasid.

**Contact CDVM :**

Tel : 037 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières